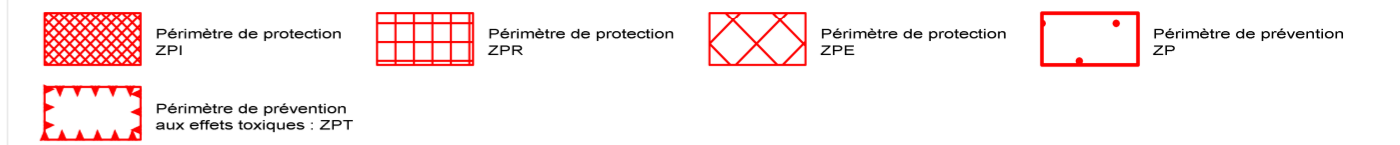


LES PERIMETRES DE RISQUES

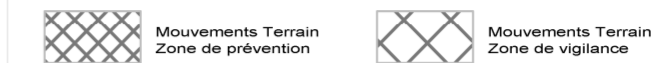
PRÉVENTIONS DES RISQUES TECHNOLOGIQUES



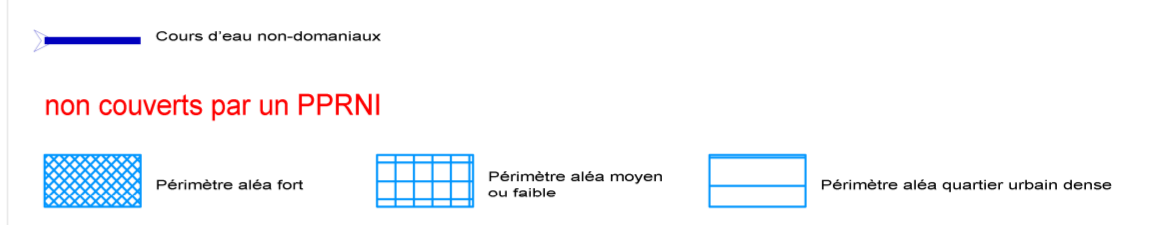
Transport de matière dangereuse



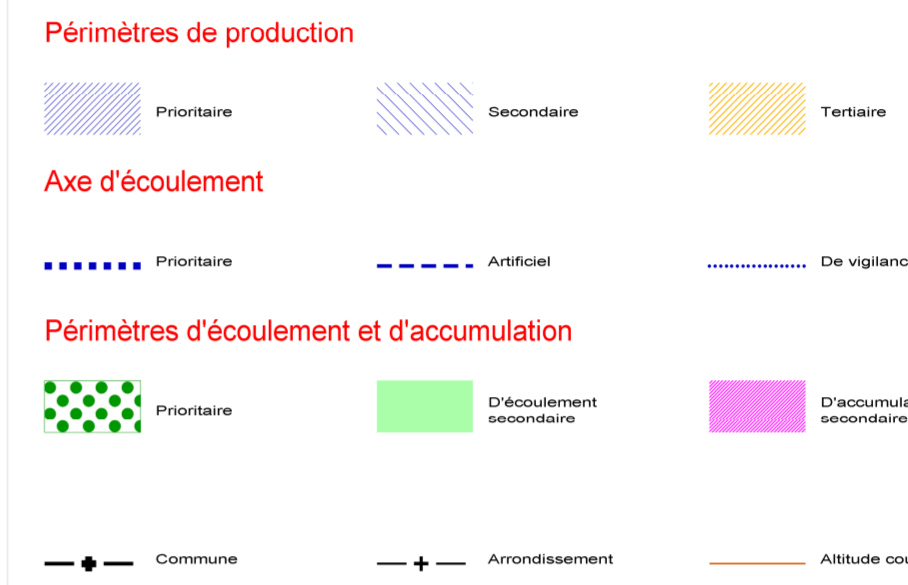
PRÉVENTIONS DES RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN



PRÉVENTIONS DES RISQUES D'INONDATION PAR DÉBOREMENT DES COURS D'EAU



PRÉVENTIONS DES RISQUES D'INONDATION PAR RUISSELLEMENT



AVERTISSEMENT :

Les risques d'inondation et technologiques peuvent également faire l'objet de périmètres de prévention des risques naturels d'inondation ou de périmètres de prévention des risques technologiques consultables dans les annexes au titre des servitudes d'utilité publique conformément à l'article R151-51 du code de l'urbanisme (dans le dossier d'agglomération pour les PPRNi et dossiers de commune pour les PPRT).

PLAN LOCAL D'URBANISME & DE L'HABITAT

PLU - H

DECLINAISON COMMUNE

MODIFICATION N°3
APPROBATION - 2022

FONTAINES-SAINT-MARTIN

DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT
C.2.8 Risques naturels et technologiques
Echelle : 1/5000



Valeur réglementaire limitée à l'intérieur du périmètre de la commune
OFFI_MDL_M3_RISQUES_OFFICIEL_FONTAINES_ST_M_2019-04710